

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/3

Original : anglais

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
8 décembre 2019

Ordre du jour provisoire et Programme

Document établi par

la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2019

Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Dimanche 8 décembre 2019

Ordre du jour provisoire et Programme¹

Mercredi 4 décembre 2019

Cérémonie conjointe d'ouverture du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, puis cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant, du Prix pour la paix et l'humanité, du Prix Henry Davison et des prix Jeunesse et Volontariat, laquelle sera suivie d'une réception.

Dimanche 8 décembre 2019

I. Ouverture et questions de procédure

1. **Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente**
2. **Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués**
3. **Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**

II. Points pour discussion et décision

Redevabilité et intégrité

4. Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

Cette déclaration sera la traduction ferme de l'engagement du Mouvement en matière d'intégrité. Elle portera sur l'intégrité individuelle et institutionnelle et les comportements conformes à l'éthique et appellera à promouvoir et à renforcer la redevabilité envers les personnes et les communautés touchées, les gouvernements, les donateurs et les composantes du Mouvement. La déclaration devrait ensuite être portée à l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale pour mettre en lumière l'engagement du Mouvement en faveur de cette question et conforter sa position durant les débats qui auront lieu sur le thème « La confiance dans l'action humanitaire » à la Conférence internationale.

¹ La numérotation des points ne reflète pas l'ordre dans lequel ceux-ci seront examinés durant la réunion, lequel est déterminé par le président du Conseil des Délégués.

5. Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires

La résolution propose que le Mouvement adopte les nouvelles Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales, suite à l'approbation du document par le Conseil de direction de la Fédération internationale à sa session d'octobre 2018. L'outil fixe les nouvelles normes au sein du Mouvement que les Sociétés nationales devraient respecter et intégrer à leurs propres textes statutaires fondamentaux, cadres de politiques et règles, mécanismes et processus connexes. La résolution invite également la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales à utiliser activement le nouveau document d'orientation pour aider les Sociétés nationales à renforcer leurs textes juridiques et statutaires. Le document de référence inclura le rapport de la Commission conjointe sur la révision des statuts et de la base juridique des Sociétés nationales.

6. Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

À travers une série de mesures et d'engagements minimums, la résolution proposée vise à adopter une approche commune à l'ensemble du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. En tenant compte des différents rôles, responsabilités et mandats de chacune des composantes, les engagements minimums permettront d'interagir avec les personnes vulnérables et touchées par les crises de façon plus cohérente, unifiée et efficace tout au long du cycle d'un programme. Il en découlera une assistance de meilleure qualité et des résultats plus pertinents.

7. Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

7.1 Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

Conformément à l'article 10.6 de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville) adopté par le Conseil des Délégués en 1997, celui-ci sera informé de la décision prise par le Conseil de direction de la Fédération internationale de procéder en 2020 à un examen de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville (Mesures supplémentaires), adoptées en 2005. Le CICR présentera le processus collaboratif qu'il a entrepris pour évaluer la mise en œuvre de ces instruments et mettre en évidence les éventuelles questions de politique connexes. La Fédération internationale et le CICR pourraient solliciter le soutien de la Commission permanente pour faciliter le dialogue en vue du Conseil des Délégués de 2021, à l'occasion duquel les résultats de ces processus feront l'objet d'un examen approfondi et/ou d'une décision.

7.2 Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

La résolution proposée donne un nouvel élan transformateur, tout en s'appuyant sur les progrès et les réalisations dans le domaine du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement depuis le début du processus en 2013. Les objectifs de la nouvelle résolution consistent à : a) continuer d'apporter des améliorations profondes progressives en matière de coordination et de coopération au sein du Mouvement – au niveau tant de la direction que des opérations ; b) refléter les priorités des Sociétés nationales dans les domaines du partage de données, des capacités complémentaires, de l'action au niveau local et du renforcement des capacités ; c) faire en sorte que les Sociétés nationales s'approprient davantage les processus et les discussions thématiques en matière de RCCM, afin de porter au maximum l'impact opérationnel collectif direct. La résolution illustre la nécessité d'une efficacité et d'une cohérence accrues au sein du Mouvement afin d'intensifier efficacement les opérations. À cette fin, elle propose un certain nombre de discussions thématiques, qui sont reliées par deux thèmes transversaux : les responsabilités conférées aux composantes du Mouvement, et la visibilité de l'ensemble du Mouvement et la mobilisation de ressources.

8. Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

S'appuyant sur le « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente » adopté en 1995 par le Conseil des Délégués, les Lignes directrices proposées ont pour but d'améliorer la transparence et la qualité des candidatures. Elles visent à encourager une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les candidats et les membres, et recommandent de soumettre les candidatures plus tôt et de fixer une limite au nombre de mandats afin d'encourager les nouvelles candidatures. Les Lignes directrices devraient également permettre de renforcer les critères en matière d'intégrité individuelle des candidats et contribuer à la réalisation de l'engagement pris par le Conseil des Délégués en 2017 consistant à « prendre des mesures concrètes [...] concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances » au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Répondre aux besoins et aux vulnérabilités

9. Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, cette résolution propose l'adoption d'une nouvelle politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La politique vise à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des réponses plus intégrées et holistiques, mieux harmonisées et davantage adaptées au contexte, dans le respect des capacités et du mandat respectifs des composantes du Mouvement.

10. Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, la résolution proposée préconise l'adoption de la nouvelle Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux (RLF) pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La nouvelle stratégie sera en grande partie axée sur la prévention des séparations familiales et des disparitions, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services de RLF, l'augmentation du nombre de cas résolus, et la fourniture d'un soutien aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées. Parallèlement, elle vise aussi à protéger les données personnelles par le renforcement de la coopération avec les autorités, en vue de permettre aux composantes du Mouvement de continuer à accomplir efficacement leur travail.

11. Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après

Saisissant l'occasion offerte par le 20^e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et le 10^e anniversaire de la Convention de Kampala, la résolution proposée définit trois grands domaines d'engagement renouvelé, à savoir les déplacements urbains en dehors des camps, la prévention avant et la protection pendant le déplacement, et l'élaboration et la fourniture de solutions durables. Elle exposera une série de mesures concrètes pour améliorer la qualité et la cohérence de l'action menée par le Mouvement dans ces domaines, afin de renforcer la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, adoptée en 2009.

12. Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune

Par le biais de cette résolution, le Conseil des Délégués adopterait une déclaration du Mouvement sur la migration. Cette déclaration réitère la détermination du Mouvement à répondre aux besoins de protection et d'assistance des migrants vulnérables et l'importance des efforts déployés par les composantes du Mouvement dans ce domaine. La résolution proposée met également l'accent sur la protection de l'espace humanitaire dans le domaine de la migration, et réaffirme le rôle du Mouvement dans la réponse aux besoins des migrants.

Autres questions pour décision

13. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

14. XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- a. Adoption de l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale
- b. Responsables proposés pour la XXXIII^e Conférence internationale

III. Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports dont la liste figure ci-après sont soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture du Conseil des Délégués.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sur ces rapports sont invités à envoyer leurs communications écrites aux organisateurs de la Conférence. **Aucun des rapports suivants ne sera présenté ni discuté au Conseil des Délégués si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance.**

15. Rapport sur la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
16. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement »
17. Rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine »
18. Rapport sur le « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires » faisant suite à la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005
19. Rapport sur le plan d'action de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 intitulé « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 »
20. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 intitulée « Les armes et le droit international humanitaire »
21. Rapport sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 intitulée « Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
22. Rapport de la Commission paritaire CICR/Fédération internationale sur le Fonds de l'Impératrice Shôken
23. Rapport sur les travaux de la Commission permanente (*notamment sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*)

IV. Clôture du Conseil des Délégués

Annonce du lieu et de la date du Conseil des Délégués de 2021.